

Communiqué de presse

Berne, le 28 juin 2017

Suisse-UE : OUI aux bilatérales – NON à une reprise dynamique du droit UE

L'Union suisse des arts et métiers usam salue la décision du Conseil fédéral de procéder à une appréciation générale du dossier européen, nécessaire pour évaluer les solutions possibles. Un accord-cadre avec l'UE n'est en l'occurrence ni impératif ni urgent.

En tant que plus grande organisation faïtière de l'économie suisse, l'usam exige la poursuite de la voie bilatérale. Le vrai bilatéralisme suppose cependant que les deux partenaires soient sur un pied d'égalité. L'usam s'oppose à une reprise dynamique du droit, à des adaptations réglementaires ainsi qu'à l'harmonisation fiscale.

Les relations bilatérales doivent favoriser le décloisonnement du marché et peuvent être étendues à d'autres secteurs. Leur sens et leur but est de faciliter l'accès des entreprises suisses au marché de l'UE. Les bilatérales doivent servir à l'économie suisse.

Renseignements complémentaires

Hans-Ulrich Bigler, directeur, tél. 031 380 14 14, mobile 079 285 47 09

Henrique Schneider, directeur adjoint, tél. 031 380 14 14, mobile 079 237 60 82

Numéro 1 : plus grande organisation faïtière de l'économie suisse,
l'usam représente 250 associations et quelque 300 000 PME